



microKOAT

Traitement Preventif & Curatif des Bois

AMM N° FR-2019-0017-2

- Concentré de 21 pour 501 de produit utilisable
- Faible odeur



7 bonnes raisons d'utiliser microKOAT II

- 1. Micro-émulsion concentrée insecticide efficace sur les insectes à larves xylophages et les termites.
- 2. Destiné au traitement préventif et curatif des bois (charpentes, panneaux, poutres, solivage, ossature...).
- 3. S'utilise après les opérations de sondage, bûchage et dépoussiérage.
- 4. Attaque les larves d'insectes au plus **profond** du bois et accélère ainsi leur totale éradication.
- 5. Produit réservé aux professionnels, certifié par le CTB-P+.
- 6. Economique : concentré permettant de faire 50 litres de produit.
- 7. Produit en phase aqueuse, s'utilise en pulvérisation.

Particulièrement adapté pour :



Collectivités



Bâtiments

Le produit est une micro-émulsion concentrée insecticide efficace sur les insectes à larves xylophages et les termites. Il est destiné au traitement préventif et curatif des bois (charpentes, panneaux, poutres, solivage, ossature...).

Caractéristiques

Phase aqueuse

Aspect : liquide clair, odeur faible Densité: 1,035 à 20° (± 0,03)

Insecticide: Perméthrine (ISÓ) CAS 52645-53-1 62,5 g/kg. TP08 : produit de protection du bois. Soumis au certibiocide pour les entreprises concernées.

ME - Micro, Emulsion Consommation:

Traitement préventif: 200 g/m² Traitement curatif: 300 g/m² Conditionnement : Jerrican 2 litres

Nom homolgué : MicroKOAT II

N° A.M.M.: FR-2019-0017-2 détenue par Wood-

chem EQ ltd (Cork-Irlande)

Distribué par Koatchimie (Noyal-Pontivy, France).

DILUTION à 4% : 48I d'eau + 2I de concentré

NORMES

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le capricorne des maisons et autres insectes à larves xylophages.

Insecticide curatif:

EN 1390 : efficacité curative contre le capricorne. EN 370 : efficacité curative contre la vrillette.

Anti-termites:

EN 118 : efficacité contre le termite.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité insecticide préventive ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :

EN 73 : épreuve d'évaporation. EN 84 : épreuve de délavage

FR17102024/2

Cette fiche annule et remplace la précédente. Les informations contenues dans nos fiches techniques sont basées sur notre connaissance et expérience actuelle, et sont données à titre indicatif. Elles ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité quant à la mauvaise utilisation de nos produits. Photos et images non contractuelles.





Mode d'emploi

DILUTION: 481 d'eau + 21 de concentré

Il s'applique par double pulvérisation à raison de 300 g/m² de la solution diluée. Lorsque les sections de bois sont importantes (supérieures à 10 x 10cm) il est également nécessaire de pratiquer des injections en quinconce tous les 30 cm. Il est nécessaire d'insister au niveau des encastrements.

Éviter le contact avec les matériaux poreux tels que plâtre, agglomérés, feutres bitumineux, etc..., des taches dues à la migration du produit pourraient se former. Respecter une période de séchage de quelques jours avant l'application de toute finition.

Un essai préalable est dans ce cas recommandé sur une surface restreinte.

Ce produit renferme des biocides, il est donc préférable, après traitement et après avoir assuré une bonne ventilation, d'attendre 2 à 3 jours pour réintégrer les locaux.

Nettoyage du matériel : À l'eau

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. **Produit à usage professionnel.**

Informations complémentaires : se référer à la fiche de données de sécurité.

